

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3554-2004

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
GAZ MÉTRO
(ci-après nommée Gaz Métro)

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Demandeur du statut d'intervenant

DEMANDE DE STATUT D'INTERVENANT DU GRAME CONCERNANT LE
RÉAMÉNAGEMENT GLOBAL DE L'ÉDIFICE DU 1717, RUE DU HAVRE, À
MONTRÉAL

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

- 1- À titre d'intervenant, il désire contribuer activement, dans une optique d'intérêt public, à ce que les investissements prévus par SCGM pour le réaménagement du bâtiment de la société, soit un modèle de rénovation,

un aperçu de la volonté de Gaz Métro d'encourager une utilisation efficace de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis maintenant quinze ans. Et depuis 1998, l'organisme intervient régulièrement devant la Régie de l'énergie.
- 3- Le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, notamment au niveau des efforts en matière d'efficacité énergétique ainsi que dans la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie.
- 4- Avec ses diverses interventions devant la Régie, le GRAME a contribué à l'élaboration des programmes et des mesures d'efficacité énergétique des différents distributeurs d'énergie. (Hydro-Québec, Gaz Métro et Gazifère).

II. CONTEXTE

- 5- Le 11 novembre 2004, la société en commandite Gaz Métro déposait à la Régie une demande d'autorisation pour réaliser un investissement de 13,9 M\$, pour le réaménagement global de l'édifice du 1717, rue du Havre, à Montréal. Et ce projet s'étend sur une période de trois ans.
- 6- Dans une lettre datée du 18 novembre 2004, la Régie donnait instruction aux parties de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant au plus tard le 25 novembre 2004 à 16h. C'est à ce titre que le GRAME introduit la présente demande de statut d'intervenant.

III. MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

- 7- Dans sa requête SCGM demande à la Régie l'autorisation pour pouvoir réaménager l'édifice du 1717, rue du Havre, à Montréal. Le GRAME désire participer activement pour s'assurer que le projet sera réalisé avec les objectifs les plus ambitieux possibles en matière d'efficacité énergétique et de gestion de la demande.
- 8- Le GRAME tient à préciser qu'il ne compte pas remettre en question la pertinence pour Gaz Métro de réaliser cet investissement.
- 9- L'efficacité énergétique est un élément clé pour établir un développement durable et équitable à l'échelle planétaire. Ainsi, l'amélioration de l'efficacité des méthodes et des équipements de consommation permettant de modifier les conditions de la consommation d'énergie est une étape essentielle au développement durable. C'est à ce niveau que le GRAME souhaiterait s'exprimer.
- 10- Soulignons que le GRAME fut le seul intervenant à avoir présenté une preuve dans le dossier R-3534-2004 (concernant l'investissement de Gaz Métro pour son bureau régional et d'affaires de Québec). Sa participation fut considérée comme pleinement utile.
- 11- Finalement, il serait possible que l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre puisse impliquer que la Régie ait éventuellement à autoriser une augmentation des budgets d'investissements, ce qui serait acceptable – selon nous- si

R-3554-2004

Demande d'autorisation de Gaz Métro pour son projet de réaménagement de l'édifice 1717, rue du Havre, à Montréal

Demande d'intervention du GRAME

ceux-ci pouvaient être récupérés sur les économies d'énergie amorties sur la durée de vie des équipements.

IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE

12- Compte tenu des préoccupations économiques, sociales et surtout environnementales qui sont en jeu dans la présente cause, et compte tenu de l'intérêt des mesures d'économies d'énergie dans une perspective de développement durable, le GRAME souhaite participer activement aux démarches d'information et d'échange de la présente cause et à présenter une preuve écrite.

13- Étant donné que la Régie ne s'est pas prononcée sur le budget prévisionnel et sur d'autres aspects du dossier, le GRAME est dans l'attente d'informations additionnelles en ce sens.

14- Pour la présente cause, le GRAME n'envisage pas retenir les services d'un procureur mais, se réserve le droit de se raviser, s'il juge que le déroulement du dossier le nécessiterait.

15- Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME sont les suivantes :

Mme Isabelle Mime
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
800 Sherbrooke, bureau 213
Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2
Téléphone : (514) 634-7205
Télécopieur : (514) 634-7204
Adresse électronique : [gramme@videotron.ca](mailto:grame@videotron.ca)

16-Nous apprécierions ne pas recevoir par télécopieur les documents transmis par courrier électronique, ce qui réduirait la consommation de papier.

17-Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause.

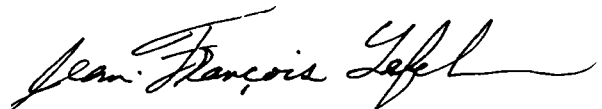
18-La présente demande de statut d'intervenant est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention du GRAME ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans la présente cause;

Montréal, le 24 novembre 2004



Jean-François Lefebvre
GRAME